

vieillards pensionnés et combattre l'inflation, il suffit seulement de s'attaquer à ceux qui ont fort bien réussi à se défendre.

Selon les chiffres du Bureau fédéral de la statistique, les mines, les carrières et les puits de pétrole, candidats pauvres à l'aide sociale, déclaraient un bénéfice net de 417 millions fin 1968. Ce groupe d'industries, ainsi que l'Association des manufacturiers canadiens et la Chambre de commerce, ont déclaré qu'ils collaboreraient à la lutte contre l'inflation. Comment ont-ils collaboré, monsieur l'Orateur? Fin 1969, leurs bénéfices nets après impôts étaient de 798 millions de dollars, soit une augmentation de 381 millions en un an. Cela ne ressemble ni de près ni de loin à une conscience ni à l'esprit civique de sociétés canadiennes.

Les industries de l'alimentation et des boissons, les plus grandes responsables de l'augmentation du coût de la vie dont souffrent les vieillards pensionnés, ont augmenté leurs bénéfices nets de 47 millions de dollars de 1968 à 1969. Les industries chimiques et de produits chimiques, qui nous polluent amicalement, n'ont pas aussi bien réussi. Leurs bénéfices nets après impôts étaient de 151 millions fin 1968, et de 156 millions fin 1969. Il est certain qu'un peu de cet argent pourrait parvenir aux retraités.

Les maisons de crédit et les compagnies d'assurance figurent parmi les plus coupables de tous ceux qui s'en prennent aux personnes âgées. A la fin de 1968, leurs profits nets, après déduction des impôts, s'élevaient à 530 millions. En 1969, à 586 millions. C'est de ce côté-là que le gouvernement devrait diriger ses attaques dans sa lutte contre l'inflation, au lieu de s'en prendre aux personnes âgées et aux anciens combattants, pour ne mentionner que ceux-là. Je le répète, les syndicats peuvent se défendre. Cependant, tout en se défendant, il leur faut justifier toute augmentation qui leur est consentie, soit qu'il s'agit de compenser la hausse du coût de la vie, soit que cette augmentation corresponde à une productivité accrue.

● (5.30 p.m.)

Depuis plusieurs mois, dans les journaux financiers, ce ne sont que lamentations et doléances parce que les dividendes de telle ou telle société ont baissé de 50c. ou de \$1 pour le trimestre ou pour l'année. Quel dommage! N'est-il pas temps qu'on contribue là aussi à combattre l'inflation? La hausse des pensions de sécurité de la vieillesse, annoncée en août dernier, est bien loin de correspondre à la montée du coût de la vie.

Mon collègue de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) l'a fait remarquer, l'indice du coût [M. Benjamin.]

de la vie a augmenté de 17.5 points depuis 1966, ce qui représente une hausse de 15.7 p. 100. Pendant ce temps, les pensions de vieillesse n'ont augmenté que de 6.1 p. 100. Pour indexer les pensions sur le coût de la vie, il faudrait les augmenter de nouveau de 9.6 p. 100, c'est-à-dire les porter à \$87.22 par mois, alors qu'elles sont actuellement de \$79.58. Il faudrait, en outre, porter le supplément de revenu garanti de \$31.83 à \$34.89, ce qui ferait, au total, \$122.11.

Le gouvernement libéral, si avare soit-il, devrait quand même pouvoir accepter cela. Et ce serait un minimum. Il serait préférable de porter les pensions à \$150, ou même à \$140, montant qu'accepterait, un peu à contrecoeur, mon honorable ami de Winnipeg-Nord-Centre. Les centaines de milliers de familles qui s'efforcent de subsister avec ces pensions de retraite vivent au niveau de la pauvreté, ou un peu au-dessous. Chaque député reçoit des lettres pour lui signaler de tels cas. J'en ai eu ma part. Les membres de la Commission des pensions du ministère des Affaires des anciens combattants, s'ils m'ont accordé une bonne collaboration et une attitude compréhensive, ne peuvent agir que dans le cadre des règlements et de la loi. On ne peut qu'espérer une interprétation assez large d'une texte législatif, ou la souplesse d'un règlement qui permettent le paiement d'un faible montant supplémentaire à un citoyen digne et estimable qui en a le plus grand besoin.

Un autre groupe a été laissé à l'écart, les titulaires des pensions de retraite du Canadian National. J'espère qu'un comité permanent de la Chambre s'en occupera cette année. On est venu en aide aux fonctionnaires à la retraite, au personnel retraité des forces armées. Voilà donc un autre groupe dont il serait temps qu'on étudie aussi les besoins. Le député de Fort William nous a parlé des travaux que le comité parlementaire a exécutés pendant le congé d'été et depuis la rentrée. Le comité a siégé pendant de nombreuses heures, j'en suis sûr, et il a travaillé ferme, mais le député a négligé de nous dire qu'on avait refusé au comité l'autorisation de recommander des relèvements de pension. C'est un comité émasculé. Il peut recommander de modifier les règlements ou d'apporter d'autres changements administratifs mineurs. Ces changements sont sans doute nécessaires, et les recommandations sont bonnes, mais le comité ne peut recommander ce qui est vraiment nécessaire. Il peut exposer des statistiques, recevoir des mémoires et réviser des règlements, comme le député l'a fait, et tout cela peut aboutir, comme le discours du député, à une série de platitudes. On nous a donné un